

Communiqué de presse

Insee Flash Poitou-Charentes n° 21

Dossier suivi par :
Nathalie Dupas - Attachée de presse
Tél. : 05 49 30 00 30
Fax : 05 49 30 01 03
Mél : DR86-SED@insee.fr

Poitiers, le 18 décembre 2015
N° 1058/DR86-SED

Des salaires structurellement faibles

En 2012, un salarié picto-charentais en poste sur deux perçoit moins de 10 euros par heure contre 10,3 €/h en Province. Ramené à un équivalent temps plein, le salaire médian offert en Poitou-Charentes est de 1 511 € net par mois. Cet indicateur positionne le Poitou-Charentes comme la région de Province où les rémunérations sont les plus faibles.

Dans la région, comme en Province, les disparités salariales sont très marquées entre les catégories socioprofessionnelles. Les cadres perçoivent un salaire horaire net médian de 19,4 €/h, les professions intermédiaires 13,1 €/h, les employés 9 €/h et les ouvriers non qualifiés 8,8 €/h.

Le secteur d'activité influe également sur les salaires. Les secteurs de l'agriculture et de l'hébergement-restauration sont ceux qui rémunèrent le moins. À l'inverse, le secteur de la production et la distribution d'électricité et de gaz est le plus rémunérateur.

D'autres caractéristiques jouent également sur ces disparités salariales : la taille de l'établissement, l'âge et le sexe du salarié,...

Les grands établissements rémunèrent plus avec 12,6 €/h pour ceux de 500 postes et plus contre 8,8 €/h pour les établissements de moins de 10 postes. Le salaire s'accroît avec l'âge. Les jeunes de 18 à 25 ans perçoivent un salaire net médian de 8,8 €/h, les 36 à 45 ans de 10,4€/h et celui des plus de 55 ans est de 11,3 €/h

En Poitou-Charentes, une femme est en moyenne moins rémunérée qu'un homme. Son salaire net horaire moyen est de 10,4 €/h contre 12,6 €/h pour un picto-charentais.

Insee Analyses du Poitou-Charentes n° 21 de décembre 2015, consultable sur [insee.fr](http://www.insee.fr) à l'adresse suivante :

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=23774®_id=12